

■ ORGEVAL

**BUDGET 2016.**

# « Neutralité n'est pas équité »

Entretien avec Jean-Pierre Juillet, adjoint aux finances de la Ville d'Orgeval. Il présente les grandes lignes du budget 2016 et en appelle à davantage d'équité fiscale au sein de la communauté urbaine.

## Quelles sont les priorités budgétaires pour 2016 ?

« La recherche d'économies tout en maintenant le niveau actuel de services à la population, ce qui n'est pas simple car notre épargne a fortement diminué. On mène une grande réflexion sur la maîtrise des dépenses d'énergie.

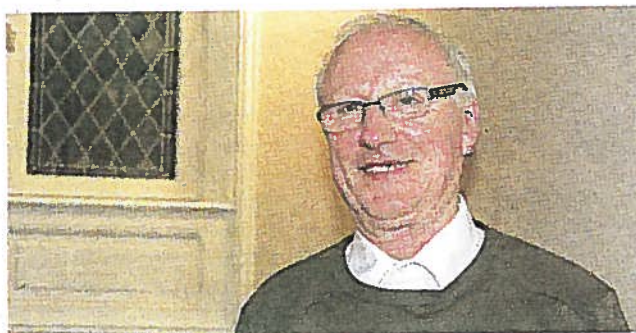
## À combien se chiffrent les baisses de dotations de l'État pour Orgeval ?

La baisse sera de 160 000 euros, soit l'équivalent de 2 % du budget et 4,5 points de fiscalité. Entre 2012 et 2016, nous sommes passés de 610 000 à 260 000 euros. On peut prévoir que la dotation globale de fonctionnement disparaîtra courant 2018.

## Pourquoi la commune augmente-t-elle ses taux de 2 % ?

L'augmentation de 2 % représente 70 000 euros de recettes supplémentaires, donc bien loin de compenser la baisse de 160 000 euros des dotations de l'État. En complément, les recettes communales liées aux prestations seront augmentées de 5 %.

## À propos de la taxe sur le foncier bâti, vous ne reportez par le taux intercom-



Jean-Pierre Juillet, adjoint aux finances d'Orgeval.

## munal de 3,5 %. Pourquoi ?

Nous avons décidé d'ajouter la moitié de 3,5 %, à savoir 1,75 % au taux de la taxe sur le foncier bâti (en plus de l'augmentation de 2 %, ndr). La communauté urbaine propose aux communes de l'ex-CA2RS notamment, d'intégrer à leur taux communal les 3,5 % appliqués par l'ex-CA2RS. Le produit de ces 3,5 % irait ensuite au profit de communes dont la fiscalité intercommunale en 2015 était faible ou inexistante. Le conseil n'est pas hostile à une solidarité intercommunale, dès lors qu'elle entre dans le cadre d'un pacte financier, non voté à ce jour par la communauté urbaine. En tout état de cause, elle devra être limitée dans le temps. Il est clair, pour le conseil

municipal, que nous ne pouvons demander aux Orgevalais, de façon pérenne, de financer les frais de fonctionnement de ces autres communes. Ce serait à la fois injuste et immoral. Neutralité n'est pas équité. Les futurs débats autour du pacte fiscal et financier nous éclaireront et nos citoyens apprécieront.

## Quelles économies allez-vous réaliser ?

Les charges de personnel représentent 43 % des dépenses réelles de fonctionnement là où généralement dans les communes on est à plus de 50 %. Nous avons 132 agents dont 65 titulaires. Nous sommes au minimum vital. Malgré tout, nous allons continuer à faire des efforts : les absences ne seront pas remplacées, nous allons faire

appel à des contrats aidés, améliorer la gestion des vacances en accueil de loisirs, etc.

Par ailleurs, nous allons réduire le niveau d'achat de fournitures, réaliser des groupements de commandes avec les communes voisines, réduire de 5 000 euros le budget fleurissement de la commune. Et nous diminuons les subventions aux associations de 7 %.

## Quelles seront les principales dépenses d'équipements cette année ?

Nous poursuivons le projet d'extension de l'école maternelle La Fontaine avec deux nouvelles classes, l'agrandissement de la salle de restauration et de l'accueil de loisirs. Le tout sera livré pour la rentrée de septembre. Coût : 724 500 euros TTC.

À la fin de l'année, nous allons couvrir un deuxième terrain de tennis (200 000 euros). Nous restaurerons le porche d'entrée de l'église ainsi que le soubassement de l'édifice (260 000 euros). Le budget pour les travaux de voirie s'élève à 360 000 euros. Enfin, la nouvelle école de musique sera construite pour la rentrée de septembre (691 000 euros). »

Recueillis par T.R.

## Paroles d'opposition

**Orgeval pour tous :** « Il fallait résister à la communauté d'agglomération des deux rives de Seine (CA2RS) lorsqu'on nous a ajouté les 3,5 % sur le foncier bâti, en nous disant que ce n'était que pour un an, dit Daniel Louvet. Aujourd'hui, on nous refait le même coup.

La valeur locative moyenne à Orgeval est de 8 865 euros, alors qu'elle n'est que de 6 180 euros au niveau de la CA2RS. En plus, la commune augmente de 2 % ses taux sur les trois taxes. Sans oublier l'augmentation de 66 % du Département qui représente au moins 300 euros de plus à payer par Orgevalais. »

« Puisque le taux de 1,75 % a été voté, alors l'argent doit rester à la commune et non pas à la communauté urbaine, déclare Eliane Marchal. Il aurait été préférable de différer la couverture du terrain de tennis.

Je trouve également que beaucoup de frais d'études n'ont pas abouti, notamment à propos du nouveau parking Saint-Marc. Il faut commencer les travaux vu les constructions importantes de logements dans la commune. »

**Agir pour Orgeval :** « Nous avons proposé d'intégrer 1,5 % dans la taxe foncière afin de limiter la provision pour risque et d'obliger la commune à faire des économies supplémentaires. Nous étions d'accord pour monter à 1,75 % mais refusons l'augmentation de 2 % des impôts locaux. À propos du budget de la commune : pas de vision pluriannuelle, pas d'économies permettant de répondre à la baisse annoncée et programmée de la dotation de l'État, des investissements superflus sont maintenus, comme la couverture d'un court de tennis qu'on aurait pu reporter.

La gestion en bon père de famille n'est pas adaptée à la situation dans laquelle nous nous trouvons qui requiert des méthodes plus draconiennes, comme le ferait toute entreprise dynamique. »